

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le 16 décembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 décembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	3
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Maxime JOLY par Laura LOTT (suppléante), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant).

Absents : Alexandre BREMONT, Marc DEFORGE (excusé), Hélène MOINEAU (excusée), Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

DÉLIBÉRATION
N° 1107-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Annulation de titre REOMI sur exercice antérieur

Le conseil nomme Françoise DROUIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la facturation du 2^{ème} semestres 2020 de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), une facture a été émise à tort.

Le SYMSEM a adressé un nouveau tableau récapitulatif des titres à annuler pour un montant total de 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE d'annuler le titre ci-dessous, pour un montant total de 50.00 € :

NOM / PRENOM	COMMUNE	2ème SEMESTRE 2020		
		N° d'état	N° titre	Montant
LEFEBURE ADRIEN	DAMPIERRE SUR MOIVRE	54732	15497	50,00 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.12.17 10:19:48 +0100
Ref:20211217_101202_1-1-O
Signature numérique
le Président